

MÉDIAS DU TIERS SECTEUR

APPEL DE MARSEILLE

le 8 mai 2006

Les « Rencontres de Marseille des médias associatifs et indépendants » ont réuni près de 150 médias français, du 5 au 8 mai 2006, en présence d'une vingtaine de représentants de médias européens et internationaux de même nature qui se développent dans le monde entier, et de représentants des « Rencontres de Grenoble des médias alternatifs de la région Rhône-Alpes » (22 avril 2006).

Les « Rencontres de Marseille » ont permis de dresser le constat suivant : à côté des secteurs privé et public, il existe un vaste tiers secteur des médias constitué d'une multitude de médias non alignés, à but non lucratif, indépendants des pouvoirs publics, des puissances financières, des partis politiques et des obédiences confessionnelles. Que ce soit dans l'univers de la radio, de la télévision, de l'internet ou de la presse écrite, les Médias du Tiers Secteur sont porteurs d'une même exigence de liberté d'expression, d'information et de création. Associatifs, coopératifs ou mutualistes, ils se définissent selon les cas comme des médias démocratiques, alternatifs, participatifs, libres, solidaires et/ou citoyens. La diversité assumée de leurs objectifs, de leurs contenus, de leur fonctionnement, de leur mode et de leur zone de diffusion, de leurs approches du local et de la proximité en résonance avec le niveau planétaire, et de leur rapport à leur public, participe de la richesse même de ce tiers secteur des médias.

LES MÉDIAS DU TIERS SECTEUR : DES ACTEURS ESSENTIELS DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

Les Médias du Tiers Secteur sont des outils irremplaçables au service de la démocratie participative, de la solidarité sociale et territoriale, et du débat d'idées. Ils se revendiquent du droit des citoyens à l'information, à la culture, à la libre expression et à la critique. Ils sont un antidote nécessaire à la pensée dominante assénée par les grands médias, au formatage des identités et des esprits, à la marchandisation de l'information et de la culture. Face à la concentration des médias entre les mains de quelques grands groupes financiers, ils inscrivent leur engagement dans le processus plus large des « *Etats Généraux pour une information et des médias pluralistes* ». Ils contribuent ainsi à la transformation de l'ensemble du paysage médiatique, par une appropriation démocratique de son devenir. Et ils proclament, comme beaucoup d'autres, que l'information et la culture doivent redevenir des biens publics, ce qui passe notamment par la refondation du service public.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CHARTE DES MÉDIAS DU TIERS SECTEUR

Les Médias du Tiers Secteur partagent les mêmes valeurs essentielles : ils sont indépendants, laïques, pluriels, à but non lucratif et respectueux de la déontologie du journalisme, ainsi que des droits des créateurs. Ils considèrent que leur public est composé de citoyens actifs et non pas de consommateurs passifs. Leur gestion est démocratique et fondée sur les valeurs associatives. Ils sont ouverts, participatifs, constructifs et transparents. Ils explorent de nouveaux dispositifs au service de l'expression populaire directe. Ils favorisent l'esprit critique vis-à-vis de toutes les formes de domination. Ils défendent et pratiquent l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Ils sont soucieux de la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination. Ils sont attentifs à la promotion des identités culturelles dans toute leur diversité, des droits de l'être humain et de tout ce qui contribue à un monde plus solidaire, plus juste et plus respectueux de l'environnement. Tournant le dos à toutes les pratiques concurrentielles, ils aspirent à travailler ensemble, dans la coopération et la complémentarité, en s'organisant en réseaux transversaux pour créer les indispensables synergies et solidarités locales, régionales, nationales, européennes et internationales.

POUR LA CRÉATION D'UNE COORDINATION DES MÉDIAS DU TIERS SECTEUR

Les participants aux « Rencontres de Marseille des médias associatifs et indépendants » lancent un appel à la création d'une Coordination des médias du tiers secteur. Cette Coordination permettra de poursuivre et d'élargir les échanges, le débat et le combat commun pour que les Médias du Tiers Secteur soient reconnus par les pouvoirs publics et pour qu'ils disposent du cadre juridique, des moyens financiers et des espaces de diffusion nécessaires à la réalisation de leurs missions informatives, sociales et culturelles d'intérêt public. Les participants aux *Rencontres de Marseille* entendent œuvrer à la création de cette coordination lors de la session nationale des *Etats Généraux pour une information et des médias pluralistes*, en octobre 2006, après que l'ensemble des Médias du Tiers Secteur auront pris connaissance de cet Appel, l'auront discuté, amendé et enrichi, et se seront déterminés quant à leur participation. Par ailleurs, les participants aux *Rencontres de Marseille* s'engagent à prendre contact avec les structures de coordination similaires existant en Europe et sur les autres continents, afin d'organiser avec elles les solidarités, les résistances et les échanges entre les Médias du Tiers Secteur existants ou naissants au niveau international. Enfin, les participants entendent interpeller les syndicats, les associations d'éducation populaire et les organisations politiques, afin qu'ils s'emparent de la question des médias comme d'un enjeu politique central.

SYNTHESE DES REVENDICATIONS PRINCIPALES DES MÉDIAS DU TIERS SECTEUR

Ensemble, les Médias du Tiers Secteur demandent :

1. Pour l'ensemble des Médias du Tiers Secteur :

- Elaboration démocratique d'une loi contre la concentration financière et industrielle des médias.
- Représentation des Médias du Tiers Secteur dans toutes instances de régulation, de concertation et de gestion concernant les médias.
- Réforme du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), particulièrement du mode de désignation de ses membres, pour qu'il devienne représentatif de l'ensemble de la société et soit au service du pluralisme.
- Reconnaissance, protection et garantie d'exercice de l'activité des personnes contribuant à la vie des médias du tiers secteur.
- Attribution aux Médias du Tiers Secteur d'une part équitable des budgets des campagnes de communication d'intérêt collectif et d'intérêt général.

2. Pour les radios associatives :

- Renforcement du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) : représentants élus, pourcentage sans plafond au lieu de fourchette plafonnée pour la taxe fiscale sur la publicité des radios et des télévisions alimentant ce Fonds, paiement des subventions dans l'année.
- Aide spécifique au passage au numérique (information et équipement).
- Protection du quota des fréquences associatives (30% des fréquences pour le secteur associatif).

3. Pour les télévisions associatives (reprise de l'Appel des télévisions associatives du 3 mai 2006) :

- Extension aux télévisions associatives du Fonds de soutien aux radios associatives (FSER) par une augmentation du montant et de l'assiette (grands médias et hors médias) de la taxe sur la publicité qui alimente actuellement ce Fonds, et par l'instauration d'une redevance sur l'utilisation des fréquences hertziennes par les opérateurs audiovisuels commerciaux.
- Obligation de transport gratuit des télévisions associatives par les distributeurs privés commerciaux du câble, du satellite, de la TNT, de l'ADSL et de la téléphonie mobile.
- Des appels à candidatures spécifiques du CSA réservés aux télévisions associatives indépendantes, pour que leur soit attribué un quota équitable de fréquences analogiques et numériques aux plans local, départemental, régional et national.

4. Pour la presse écrite et l'édition indépendante et sans but lucratif :

- Développement d'aides spécifiques à la diffusion et révision des conditions d'accès aux points de vente de presse (NMPP, MLP).
- Incitation des dispositifs publics de lecture (bibliothèques, centres de documentations...) à diversifier leur offre par l'établissement de politiques d'achat spécifiques pour l'édition et la presse indépendante, et création de Maisons citoyennes de l'information et de la création.
- Extension et reventilation des aides publiques à la presse, afin qu'elle bénéficie prioritairement à la presse écrite à but non lucratif.

5. Pour l'internet solidaire et non marchand :

- Retrait de la Loi de confiance dans l'économie numérique (LCEN), attentatoire à la vie privée et à la liberté d'expression.
- Remise en cause de toutes les entraves à la libre circulation des contenus sur internet (notamment celles introduites par la loi DADVSI et par le début de régulation d'Internet par le CSA), dans le respect véritable des droits des auteurs, des créateurs et des journalistes.
- Promotion de l'utilisation des logiciels libres et des formats ouverts par opposition aux formats propriétaires, et aide spécifique pour la formation à ces outils.

Nom du média :

Ville :

CP :

Tél :

Mél :

Envoyer la signature à : appeldemarseille@etats-generaux-medias.org